Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 026-212603633-20260411-DE_012_2026-DE

République Française
Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
Commune de Valouse

Délibération N° DE_012_2026

OBJET : Taux communaux de fiscalité locale 2026

Le onze avril deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée convoquée le 04 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Mairie VALOUSE, sous la présidence de Emilien LIEVAUX.
Nombre de conseillers en exercice : 7
Présents (6) : Emilien LIEVAUX, Lilian BASQUIN, Harriet VAN DE HAVE, Christine ROUSSIN-AUTRAND, Olivier CAUMONT, Prunelle LIEVAUX
Procurations (1) : Raphaël MIRANDA représenté par Lilian BASQUIN
Absents et Excusés (0):
Secrétaire de séance : Lilian BASQUIN

Objet : Taux communaux de fiscalité locale 2026

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2025 :

Il rappelle également que par délibération n°1 du 29/09/2023, il a été décidé une augmentation de 35% de la

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour 2026 :

Taxe foncière bâti : 24.58 %

Taxe foncière non bâti : 113.69 %

Taxe d'habitation : 18.00 %

Contribution Foncière des Entreprises : 18.96 %

Délibération adoptée : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Le Maire, Emilien LIEVAUX

MAIRIE DE VALOUSE DROME

Lievaux Emilien